

Céréaliculteurs : un sursis pour le S-métolachlore en Europe



© 2023 Les Echos Publishing

On sait qu'en France, pour préserver la qualité des eaux souterraines, la décision de ne pas renouveler l'autorisation des produits phytopharmaceutiques contenant du S-métolachlore a été prise par l'Anses il y a quelques semaines. En pratique, au grand dam des céréaliers, l'achat et la vente de cet herbicide ne seront, en principe, plus autorisés à compter du 20 octobre 2023 et son usage à partir du 20 octobre 2024.

Rappelons que le S-métolachlore est l'une des substances actives herbicides les plus utilisées en France par les agriculteurs, en particulier pour les cultures de céréales (maïs, tournesol, soja, sorgho...).

En revanche, au niveau européen, l'autorisation de mise sur le marché de cette molécule, qui devait prendre fin le 31 juillet 2023, est prolongée jusqu'au 15 novembre 2024. En effet, malgré les conclusions présentées par l'Efsa, l'Autorité européenne de sécurité des aliments, sur l'impact de l'usage de cet herbicide sur l'environnement, notamment en termes de contamination des eaux souterraines, un délai supplémentaire a été jugé nécessaire par la Commission européenne afin de prendre une décision « en matière de gestion des risques ». En fait, aucun accord n'a pu être trouvé entre les 27 États membres...

[Règlement \(UE\) n° 2023-918 du 4 mai 2023, JOUE n° L 119/160 du 5 mai](#)

© 2023 Les Echos Publishing